



DESCRIPTION D'AFFECTATION DE VOLONTAIRE VNU

Préambule:

Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, est chargée de promouvoir le volontariat pour la Paix et le Développement. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Les volontaires VNU contribuent à la paix et au développement en faisant du plaidoyer pour le volontariat en général, en encourageant les partenaires à intégrer le volontariat dans leurs programmes de développement et en mobilisant des volontaires. Dans la plus part des cultures, le volontariat est profondément ancré et établi dans les sociétés avec la tradition de partage et d'entraide au sein des communautés.

A cet égard, les volontaires prennent part aux différentes formes de volontariat et joue un rôle important pour le développement et la paix en collaboration avec les partenaires, les agences hôtes et les communautés locales. Durant toute leur affectation, les volontaires VNU font la promotion du volontariat à travers leur action et leur conduite. S'engager dans les activités volontaires peut effectivement et positivement enrichir leur compréhension des réalités sociales et locales, aussi bien que créer un pont entre eux-mêmes et les personnes dans leur communauté d'accueil. Ceci rend le temps qu'ils dépensent en tant que volontaire plus valorisant et productif.

1. Titre d'affectation de VNU: **Officier de liaison terrain DDR**

Cadre stratégique VNU 2014-2017; Résultat 1, Output 1.2 *'Volunteerism is integrated within UN entities' programming through the implementation of UNV-UN partner joint programs/projects in four priority areas: (a) youth; (b) peace building; (c) basic social services; (d) community resilience for environment and disaster risk reduction'*

2. Type d'affectation : **Volontaire VNU international**

3. Titre du projet : **Soutien VNU au Programme HCR Programme rapatriement & réintégration – Solutions durables en Côte d'Ivoire**

4. Durée : **24 mois**

5. Lieu d'affectation, Pays: **Abidjan, Cote d'Ivoire**

6. Date présumée de début d'affectation: **le plus tôt possible**

7. Brève description du projet: La Côte d'Ivoire est actuellement en cours de rétablissement à la suite de près de 10 ans de conflits qui ont atteint leur paroxysme à la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011, avec l'élection présidentielle et la crise post-élections qui ont mené au déplacement de plus de 1 million de personnes dans le pays et près de 300 000 dans la région. Depuis juin 2011, le nombre de retours a été extrêmement important. A la fin de l'année 2011, plus de 75% des personnes étaient retournées dans les zones les plus affectées par le conflit, ne laissant que 100 000 personnes déplacées chez des familles d'accueil ou dans des camps de personnes déplacées.

En parallèle, de nombreuses structures étatiques ont repris leur travail et la reconstruction est en grande partie visible dans les préfectures et autres structures gouvernementales à travers le pays. Même si l'impact des élections législatives, du le plan de réforme du secteur de la sécurité (RSS) ainsi que des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) de 2012 doivent encore être définis, la paix a été retrouvée dans une large mesure. De nombreux efforts doivent encore être menés pour une réconciliation nationale, notamment dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement, ainsi que dans celui de la réforme foncière pour que la situation devienne vraiment stable.



Avec le retour des réfugiés et déplacés et la reconstruction progressive des structures de l'Etat, la population en général et encore davantage les groupes minoritaires et ceux disposant de réseaux sociaux moins importants dans leur région de résidence pourraient être confrontés au risque représenté par certains groupes de l'armée nationale non contrôlés.

En plus du programme traditionnel de rapatriement et de protection des réfugiés, le HCR dispose d'un rôle de suivi lié à son travail pour le rapatriement des Ivoiriens qui ont cherché refuge dans les pays voisins, notamment grâce à son rôle de leadership dans le cluster protection. Ce suivi constitue la colonne vertébrale de la réponse humanitaire aux besoins de protection liés à la crise. Il nécessite des réponses directes et un important travail de partage d'information en lien avec les agences de référence. La planification des activités du HCR dépend de sa capacité à suivre étroitement les changements de situation.

En lien avec le programme de réintégration pour les réfugiés rapatriés et pour le retour des déplacés internes chez eux, le programme de suivi de la protection doit servir les besoins de tous les membres des communautés hôtes et doit travailler de concert avec les autres acteurs humanitaires, onusiens, et gouvernementaux.

8. Agence hôte: Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

9. Contexte organisationnel: Le bureau du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés a été fondé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations unies. L'agence a pour mandat de mener et coordonner l'action internationale afin de protéger les réfugiés et résoudre au niveau international les problèmes qui y sont relatifs. Son objectif premier est de garantir les droits et le bien-être des réfugiés. Il aspire à garantir que chacun puisse exercer le droit de demander l'asile et de trouver refuge dans un autre Etat, tout en conservant la possibilité de retourner dans son pays d'origine de s'intégrer localement ou de s'installer dans un pays tiers. www.unhcr.org

10. Type d'affectation: Affectation avec famille

11. Description des tâches:

Sous la supervision de l'officier de protection, le volontaire des NU effectuera les tâches suivantes:

- Agir en tant qu'officier de liaison entre le programme de rapatriement du HCR et l'ONUCI / le programme du gouvernement DDRRR actuellement initié avec le Liberia et le Ghana et avec le pays dans le cadre du processus RSS ;
- En concertation avec les sections rapatriement et protection, garantir que l'information pertinente soit partagée sur les protocoles de retours, sur les éventuels réfugiés rapatriés dans les domaines couverts par les activités DDR dans le pays et sur les retours des familles dans le programme DDRRR.
- En collaboration avec les partenaires du suivi de la protection et avec les membres des équipes de protection, entreprendre des voyages sur le terrain vers les zones à forte concentration de personnes rapatriées et retournées, afin de garantir la qualité du suivi des conditions de retour, plus particulièrement sur les besoins de la jeunesse non active, les communautés affectées par les activités des milices ou groupes armés criminels et autres préoccupations sécuritaires.
- Participer à l'évaluation des besoins des communautés retournées en utilisant le système AGDM (méthodes « âge, genre et diversité ») et faire des propositions pour le programme de réintégration en coopération avec les autorités locales et les agences d'aide. Développer un programme de développement conjoint avec le DDR et le gouvernement, si possible dans le domaine de la formation professionnelle des communautés et des activités génératrices de revenus.



- Travailler à la mise en relation du programme de cohésion sociale du HCR avec le Programme conjoint du FNUAP et du PNUD destiné à éviter la dérive de la jeunesse vers l'action politique violente et armée.
- Renforcer la réintégration de la population à travers les liens étroits avec le club de cohésion sociale, l'information de masse de l'ONUSI et les processus d'information publique sur la protection du HCR, pour favoriser la création d'un environnement de confiance entre des groupes/personnes. Initier des discussions entre les groupes ethniques et politiques et garantir les approches coordonnées et les messages en lien avec les systèmes DDR.
- Travailler en étroite collaboration avec les partenaires du suivi de la protection pour identifier les domaines où l'insécurité due aux activités des milices ou de la circulation des armes rend la coexistence pacifique fragile et où les activités DDR seraient mieux ciblées afin de soutenir des solutions durables et garantir le suivi de ces dossiers avec les structures DDR.
- Travailler en étroite collaboration avec les officiers de réintégration (section programme) pour la collaboration avec le DDR et d'autres programmes similaires à l'attention des réfugiés et des zones de retour des déplacés internes, et viser la conduite de formations professionnelles et de réinsertion économiques conjointes.
- Travailler étroitement avec la section de protection pour le développement de l'approche *Do No Harm* vers la jeunesse et de l'approche jeunesse et DDR liée aux contributions du HCR dans le domaine humanitaire et civil.
- Le titulaire recevra une orientation technique de la part du chargé de protection et du chargé de l'information publique à Abidjan.
- Réaliser les autres tâches selon les besoins du bureau.

Promotion du mandat du programme VNU¹

Les volontaires des NU doivent assimiler le mandat du programme VNU dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que promouvoir l'action volontaire à travers leurs engagements au sein des communautés (rurales et urbaines) pendant la durée de leur travail. En tant que tels, les VNU doivent dédier une partie de leur semaine de travail au soutien et à la synergie autour de leur fonction de volontaire.

- Meilleure connaissance de l'influence de l'action volontaire par les communautés en lien avec le HCR à travers les éléments suivants :
 - Effectuer des recherches sur le sujet.
 - Développer les connaissances des organisations communautaires non lucratives et promouvoir les publications et la diffusion d'information, qui influencent le développement et les initiatives de construction de la paix.
 - Entreprendre un travail de promotion dans les communautés pour améliorer la connaissance des questions relevant du mandat du HCR.
 - Encourager les communautés à s'engager dans le volontariat à travers la réflexion et des actions de développement de leurs communautés sur la base de questions discutées dans le cadre de publications.

¹ Le Programme de Volontaires des NU (VNU) a été créé par l'Assemblée générale en 1970 à travers la résolution AGNU [26/59](#). Depuis, le mandat VNU a été étendu par une résolution de l'AG [31/131](#) en 1976, les résolutions [56/38](#) en 2001 et d'autres à la suite de l'année du Volontariat international en 2001.



- Construire des relations avec une large palette d'organisations communautaires (publiques ou privées), pour soutenir et/ou participer à des activités de volontaires et les aider à formuler les récits utilisés ensuite pour le site internet des volontaires.
- Encourager, mobiliser et soutenir les collègues VNU pour mieux comprendre les connexions entre le mandat du HCR et le volontariat.
- Suivre de manière continue l'impact de l'intégration du mandat HCR et des activités de volontariat au niveau communautaire.
- Contribuer aux articles sur la construction de la paix, les processus de développement et les expériences sur les activités mentionnées ci-dessus, les soumettre à publication pour les sites internet, lettres d'information, communiqués de presse, etc.
- Promouvoir et/ou conseiller les organisations communautaires et groupes de citoyens dans l'utilisation du volontariat en ligne et les encourager à les utiliser.

12. Résultats attendus:

- Liaison garantie entre le programme rapatriement du HCR et les processus DRRR transfrontaliers menés par le HCR
- Inclusion du DDR et de la dimension Jeunesse dans la planification du HCR en matière de rapatriement, réintégration et protection.
- Développement d'étroites relations entre le HCR et le DDR / initiatives jeunesse pour la paix via les approches cluster, post cluster et bilatérales.
- Intégration des approches humanitaires et liées aux droits de l'homme, ainsi qu'aux initiatives DDR conjointement entreprises dans le domaine du retour des réfugiés ou déplacés internes.
- Inclusion en particulier des préoccupations relatives aux violences liées au genre dans les processus de réinsertion professionnelle au sein du système DRRR.
- Rédaction d'un rapport final sur les réalisations en faveur du volontariat pour le développement durant l'affectation, tel que le nombre de volontaires mobilisés et les activités menées ainsi que le développement de capacités.

13. Qualifications/exigences:

Education:

- Diplôme d'université dans le domaine du droit, des sciences politiques, des relations internationales ou de tout domaine connexe.

Expérience:

- Minimum 4 ans d'expérience préalable pertinente avec la fonction.
- Une expérience de terrain en Afrique serait un plus.

Connaissance:

- Connaissance du mandat de protection mis en œuvre par le HCR plus une expérience de terrain est souhaitable.
- Pratique de l'informatique, notamment le traitement de texte, les feuilles de calcul, et tout autre système de logiciel standard.
- Connaissance des politiques, règles, régulations et procédures du système des Nations unies ainsi que de son système administratif serait un atout.

Langue:

- Maîtrise courant du français, bonne communication orale et écrite en anglais requises.
- Permis de conduire en cours de validité.

United Nations Volunteers

PO Box 260 111 53153 Bonn Germany Telephone +49.228.815-2000 Fax +49.228.815-2001
Email information@unvolunteers.org <http://www.unvolunteers.org>

UN Volunteers is administered by the United Nations Development Programme (UNDP)



14. Conditions de vie:

La Côte d'Ivoire est un pays en situation de post-conflit. Abidjan et Yamoussoukro sont les deux lieux d'affectations avec famille en Côte d'Ivoire. Le pays dispose d'infrastructures relativement bonnes, de l'eau courante, de l'électricité et de l'assainissement. Compte tenu du récent conflit qui a suivi les résultats des élections de décembre 2010, il est impératif que tous les Volontaires des Nations Unies se familiarisent avec les directives de sécurité et avec la situation à l'arrivée dans le pays.

L'Unité d'appui du programme VNU au PNUD réserve, si le Volontaire le souhaite, un logement temporaire pour les deux premières nuits aux frais du Volontaire des Nations Unies, séjour qui peut être prolongé ou non à la discrétion du Volontaire jusqu'à l'obtention d'un logement permanent. Alternativement, les VNU pourraient opter pour la colocation et partager un logement, qui doit se conformer aux normes de l'ONU en matière de sécurité résidentielle (MORSS).

Les Volontaires des Nations Unies doivent être conscients qu'ils sont exposés à un certain nombre de maladies tropicales. La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer en Côte d'Ivoire. Les autres vaccinations obligatoires sont l'hépatite A, B, le tétanos, qui sont disponibles dans les services médicaux à Abidjan. Les médicaments de base sont disponibles dans les pharmacies, mais il est recommandé de se munir de ses médicaments spécialisés.

La Côte d'Ivoire a un climat chaud et humide à longue saison des pluies. Il est donc conseillé d'apporter des vêtements légers.

Diverses entreprises de téléphonie mobile exercent en Côte d'Ivoire. Les cartes SIM sont disponibles à l'aéroport ou dans les centres commerciaux au prix de 500 Francs CFA.

15. Conditions de service

Votre affectation est de 24 mois ; une indemnité mensuelle de subsistance de volontaire, sensée couvrir le logement, les besoins de base ainsi que les charges locatives (eau, électricité, etc.) vous sera versée. Vous aurez droit à une indemnité d'installation (SIG), une assurance médicale, une assurance d'incapacité et une assurance vie. Un billet d'avion et une indemnité de réinstallation après service fait vous seront payés.

16. Candidature

Si vous n'êtes pas encore candidat dans notre banque de données VNU, nous vous invitons à enregistrer votre profil sur <https://ereta.unv.org/html/index.php?module=myprofile>. **Important** : Après avoir créé votre compte VNU avec succès en validant votre adresse email, vous devrez compléter toutes les sections de votre profil et sélectionner le code de l'annonce: "14FF_FRE_IVCFI" sur la liste déroulante dans la section « Recrutement spécial » de MyProfile. Votre candidature ne pourra être prise en compte que lorsque vous aurez cliqué sur « Soumettre mon profil » (en vert). Vous recevrez un message automatique avec votre numéro d'identification, ce sera la preuve que votre profil est bien enregistré dans notre base de données VNU.

Si votre profil est déjà dans la banque de candidats VNU, veuillez le mettre à jour en vous connectant à la page: <http://MyProfile.unv.org>, cliquez sur l'option « **Recrutement Spécial** » sur le menu à gauche, puis cliquez sur « Editer » et sélectionnez le code de l'annonce «14FF_FRE_IVCFI» dans la liste et validez en cliquant sur « Mettre à jour ».

Cette affectation est financée par le gouvernement français. Seules les candidatures de ressortissants français seront prises en considération.

Date de clôture des candidatures : 15 juillet 2014. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.